

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE BUREAU DU **MERCREDI 13 JANVIER 2021**

Lieu : Salle des fêtes Brionne

Présents :

Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président « Finances »

Monsieur Valéry BEURIOT, Intercom Bernay Terres de Normandie, Vice-Président « Économie circulaire et réduction des déchets »

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Président

Monsieur Jean-Claude HOUSSARD, Communauté de communes Honfleur Beuzeville

Monsieur Pierre LEGROS, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, Vice-Président « Gestion des plateformes multifilières et des quais de transfert »

Monsieur Jean-Claude PROVOST, Interco Normandie Sud Eure

Monsieur Thierry ROMERO, Interco Normandie Sud Eure

Monsieur Bertrand SIMON, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président CETRAVAL

Monsieur André TIHY, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle

Madame Marie-Lyne VAGNER, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Présidente « tri sélectif »

Monsieur Jean-Louis VILA, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Cécile VILLEY, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

Excusés :

Monsieur Jean-François BERNARD, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Jean-Luc DAVID, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Dominique LEVASSEUR, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Louis MADELON, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine – Vice-Président « déchèteries »

Madame Gwendoline PRESLES, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Président « ressourcerie »

Madame Christine VAN DUFFEL, Communauté de Communes Roumois Seine

Secrétaire de séance : Madame Marie-Lyne VAGNER

Assistaient à la réunion :

Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général des Services

Madame Lucie CHARUEL, Responsable Optimisation & Développement

Madame Géraldine BOITELLE, Responsable des Affaires Générales

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président ouvre la séance à 9 heures 35.

DÉCISION DES MEMBRES DU BUREAU

N° 2021-001 : Approbation après commission d'appel d'offres de l'attribution du marché de traitement des lixiviats

Vu le Code de la Commande Publique institué par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 et notamment ses articles L. 2124-2 définissant la procédure d'appel d'offres et L. 2125-1 précisant les techniques d'achat offertes aux acheteurs dont l'accord-cadre ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 03 juin 2020, rendue exécutoire le 17 juin 2020, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres pour le marché « traitement des lixiviats » ;

Ayant connaissance de la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 09 décembre 2020 ;

Sachant les besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui attribue le marché de « traitement des lixiviats » à l'entreprise OVIVE dont le siège social est situé ZIA 10 rue de Lorival 59 113 SECLIN pour son offre de base.

Article 2 : Le marché débute à compter du 12 avril 2021. Le marché est conclu pour une durée ferme de 2 ans avec reconduction possible de 2 fois par an.

Article 3 : Le prix unitaire est défini comme suit : 26.80 € HT le m³.

Article 4 : Les crédits nécessaires à la prestation sont inscrits aux budgets primitifs pour les années couvertes par le contrat au compte 611.

Article 5 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

Par délégation
Le Comité Syndical
Jean-Pierre DELAPORTE
Président du SDOMODE

